

Manuel de CPA Canada – Comptabilité, Partie I

1 Influence

Le CNC exerce une influence sur l'élaboration des Normes IFRS de comptabilité :

- en informant les Canadiens des activités de normalisation de l'International Accounting Standards Board (IASB);
- en analysant les questions que soulève l'application des Normes IFRS de comptabilité par l'entremise du Groupe de discussion sur les Normes IFRS de comptabilité;
- en offrant aux parties intéressées et concernées une plateforme pour faire part de leur point de vue à l'IASB et au CNC;
- en participant aux activités de l'IASB, comme les tables rondes et les groupes consultatifs, pour faire entendre les points de vue canadiens;
- en discutant de questions directement avec les membres et les permanents de l'IASB.

2 Consultation

Le CNC consulte les Canadiens au sujet des propositions de l'IASB :

- en encourageant les Canadiens à répondre aux documents de réflexion et aux exposés-sondages de l'IASB, et en offrant des occasions de le faire;
- en publiant ses propres exposés-sondages correspondant à ceux de l'IASB;
- en consultant des comités consultatifs et groupes de travail au sujet des propositions de l'IASB.

3 Entérinement

Le CNC examine en vue de leur entérinement les Normes IFRS de comptabilité nouvelles ou modifiées telles qu'elles sont publiées par l'IASB :

- en acquérant une compréhension des Normes IFRS de comptabilité nouvelles ou modifiées;
- en évaluant si l'IASB a satisfait aux exigences de sa procédure officielle;
- en déterminant si l'application des propositions de l'IASB est appropriée au Canada.

4 Activités après mise en œuvre

Le CNC mène des activités après mise en œuvre :

- en répondant aux appels à informations relatifs aux suivis après mise en œuvre de l'IASB;
- en consultant les Canadiens sur les défis que pose la mise œuvre des normes;
- en consultant le Groupe de discussion sur les Normes IFRS de comptabilité.